



Arrêté conjoint n° 2012 – 91

**Portant sur l'autorisation de création d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes
Agées Dépendantes (EHPAD) de 100 places situé Z.A.C Clichy-Batignolles 75017 PARIS**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
D'ÎLE-DE-FRANCE**

**LE MAIRE DE PARIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE PARIS
SIÉGEANT EN FORMATION DE CONSEIL GÉNÉRAL**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312 -1 11° et R 313-1 à R 313-10 ;

Vu le décret du 14 février 2005 codifié aux articles D313-16 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu l'arrêté du 30 août 2010 relatif au contenu minimal de l'état descriptif des principales caractéristiques du projet déposé dans le cadre de la procédure d'appel à projets mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles

Vu le schéma départemental des personnes âgées « Paris et ses Aînés » pour la période 2006-2011 ;

Vu l'avis d'appel à projet relatif à la gestion d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes situé ZAC Clichy-Batignolles, 75017 Paris, publié au Bulletin départemental officiel de Paris le 26 juillet 2011 et au Recueil des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département de Paris le 28 juillet 2011 ;

Vu l'avis rendu par la commission de sélection des appels à projet le 3 février 2012, publié au Recueil des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département de Paris le 24 février 2012 et au Bulletin départemental officiel de Paris le 28 février 2012 ;

Sur proposition conjointe du Délégué territorial de Paris de la Directrice générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

